

APPN - CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE VTT
INDIVIDUEL et EQUIPE (OPEN/ELITE)
Mercredi 6 Novembre 2024 à **Saint Aubin du Cormier (35)**



Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de [CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL](#) pour s'informer en temps réel.

| | |
|--|---|
| SITE : | Bois de Rumignon, parking de l'espace bel air à Saint-Aubin du Cormier. |
| RESPONSABLE DE LA COMPETITION : | Justine GEFFROY Etablissement : Saint – Michel Saint Aubin d'Aubigné Port : 06.59.10.83.85 |
| RENDEZ-VOUS : | 9 h00 |
| DEBUT DE COMPETITION : | 10h IMPERATIF |
| FIN DE COMPETITION : | Vers 17 h 30 |
| REMISE DES RECOMPENSES : | Vers 18h 00 |

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'UGSEL Bretagne disponible sur le site internet.**

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'UGSEL 2019/2020.

En substance, cet article rend la licence UGSEL OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'UGSEL 2019/2020.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

JURY : Il est demandé à chaque établissement constitué d'**au moins 3 vététistes de présenter un adulte** qui participera au bon déroulement des épreuves en tant que **jury**.

Lors de l'inscription merci de transmettre le nom de l'adulte et sa fonction (parents, enseignants...) à l'organisatrice par sms avec le nom de l'établissement.

Championnats individuels :

Une **nouvelle formule** de course et un nouveau règlement sont en cours de validation par la CNAS pour cette année scolaire 2024/2025. Merci de vous référer au règlement national prochainement en ligne : [UGSEL NATIONAL VTT](#)

QUALIFICATIONS :

Accès à tous les élèves de l'enseignement catholique scolarisé en collège et lycée.

EPREUVE EQUIPE :

Relais à l'Américaine par catégorie. Attention, en cas de qualification, l'équipe composée ne pourra être modifiée qu'en cas d'absence/blessure/examen d'un des pilotes justifiés par un document officiel/certificat médical.

LIEU D'ACCUEIL

Accès : Suivre le fléchage jusqu'au parking de l'espace Bel air à Saint Aubin du Cormier.

Charte des lieux : Le site de pratique est situé dans un espace naturel sensible il tient à chacun de ramasser ses déchets, respecter les lieux et les autres usagers du site.

TENUE SPORTIVE et MATERIEL

| | |
|---------------|---|
| VTT | Un seul vélo par concurrent pour toutes les épreuves. Cornes interdites. Prévoir des colliers pour les plaques+ épingles à nourrices pour le dossard. |
| Tenue | Port du maillot d'établissement obligatoire , gants et lunettes fortement conseillés Prévoir une tenue distinctive pour l'épreuve relais (Chasubles, maillots établissement) |
| Protections | Port du casque et des gants obligatoires sur l'ensemble des épreuves. |
| Poste médical | Présence d'un poste de secours. Poste fixe de secours et groupe mobile (spéciale, trial, cross) Jeunes officiels avec PSC1 Prévoir une trousse de premier secours par établissement |

REGLEMENT DE LA COMPETITION

EPREUVES : (Application du **REGLEMENT REGIONAL DE VTT 2024** pour le comptage des points).

EPREUVE PAR EQUIPES

Relais équipe

Il consiste en une épreuve chronométrée en ligne de 3 élèves. Le port d'un maillot identique par les 3 élèves est obligatoire **Catégories et composition des équipes (dossards XXa, XXb, XXc)** : dans chacune des trois catégories, une équipe se compose de trois concurrents du même établissement du même sexe **ou mixte**. Dans le cas d'équipe mixte le temps réalisé sera bonifié de 5% par concurrente soit 5% de bonification s'il y a une fille dans l'équipe, 10% de bonification s'il y a deux filles dans l'équipe.

- A fait un tour et entraîne B
- A et B font un tour et entraînent C
- A B C font un tour ensemble

Une équipe constituée de 2 filles sera classée en **catégorie féminine** collège ou lycée, des récompenses seront distribuées ainsi qu'un titre départemental.

- A fait un tour.
- B fait un tour.
- A et B font un tour ensemble.

Placement sur la ligne de départ : Chaque établissement place le premier relayeur de son choix sur chacune des lignes. (Susceptible d'être adapté en fonction de la largeur de la ligne de départ et du nombre de concurrents)
Les concurrents doivent se toucher dans la zone de relais délimitée. Une action fédératrice permettant de symboliser l'épreuve par équipe.

Parcours et distance :

- Equipe Benjamine : Boucle de 2 km environ (soit 6 Km pour le premier relayeur)
- Equipe Minime : Boucle de 2 km environ (soit 6 Km pour le premier relayeur)
- Equipe Cadette-junior : Boucle 3 km environ (soit 9 Km pour le premier relayeur)

Le titre de champion départemental est attribué à l'équipe d'établissement qui aura réalisé le meilleur temps. Le temps sera pris sur le 3^{ème} arrivant de l'équipe. Obligation de finir ensemble.
Tous les concurrents de l'épreuve individuelle peuvent participer aux épreuves par équipes.
Tous les concurrents qualifiés pour l'épreuve par équipes doivent participer aux épreuves individuelles.
Les équipes composées de coureurs d'établissements différents ne peuvent prétendre au titre, mais peuvent participer dans une épreuve sans classement dite "open".
Le maillot ou chasuble d'établissement est obligatoire. En cas de manquement au règlement, l'équipe sera non classée.

EPREUVES INDIVIDUELLES

Une nouvelle formule : Deux épreuves techniques une spéciale chronométré et une zone de trial pour faire le plus petit temps possible et partir le premier sur le cross. À la suite des épreuves techniques du matin, départ du cross en poursuite selon les temps réalisés. Le gagnant du cross est donc le vainqueur(e) de l'épreuve individuelle.

TRIAL sur 60''

Une zone de trial délimité par des rubalises, elle est composée de 5 portes à franchir dans l'ordre imposés de difficultés différentes.

Un seul passage dans la zone, chaque pied posé pénalisera le pilote de 3'' sur le temps global, chaque porte franchis par l'axe de la roue avant et arrière permet au pilote de gagner du temps (visible sur la porte).

Un pied posé au sol entraine systématiquement 3 secondes de pénalité.

Un pied posé pendant le franchissement de la porte entraine l'échec de la porte.

Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.

Départ :

Règlement UGSEL du trial = départ du sas, un pied au sol

Reconnaissance à vue (les concurrents ne rentrent pas dans les zones d'épreuves avant leur seul et unique passage afin de ne rien déplacer.

Attribution des points par porte =

Le temps gagné sera indiqué sur les flèches de la porte (maximum 60 ‘ pour la zone).

Les portes sont validées après franchissement par l'axe de la roue avant et de la roue arrière sans prise d'appuis extérieur au VTT ni de pied posé au sol.

SPECIALE

Parcours de 2 minutes minimum pour les meilleurs temps, et d'une distance de maximum 1km.

La spéciale peut avoir des parties montante, descendante, plate avec des difficultés techniques/obstacles.

Possibilité de mettre des zones plus techniques ou trialisante avec un échappatoire possible (qui doit forcément prendre plus de temps que le passage technique)

Reconnaissance à VTT avec les jurys chronométreurs pour tous les pilotes jusqu'à l'arrivée avant le passage de l'épreuve.

Recommandations : un concurrent qui chuterait ou aurait des soucis mécaniques lors de la descente devra laisser la priorité au concurrent suivant s'il est rattrapé au cours de sa descente. Le pilote doit absolument terminer son passage même à pied pour continuer la compétition.

Reconnaissance : possible à pied ou sur le vélo sur un temps spécifique déterminé et en présence du jury. Ne rien déplacer sur ce parcours ! **Toute reconnaissance en dehors de ce cadre spécifique se sera sanctionnée par aucune attribution de point.**

1 seul passage possible par concurrent. Si un pilote chute ou est retardé par un élément, un événement indépendant de son déplacement (présence d'un élève ou d'un spectateur dans le couloir de descente, chute d'une barrière ou d'un arbre) une commission se réunira pour décider si oui ou non il est autorisé à repasser cette épreuve.

Une seule spéciale commune à toutes les catégories.

CROSS-COUNTRY

Épreuve individuelle sur un circuit. Départ en ligne. Reconnaissance à vélo avec un adulte, avant le 1er départ. Aucune reconnaissance durant les épreuves.

Départ :

Placement des concurrents sur la ligne de départ en fonction des points réalisé le matin. Pour les courses communes aux garçons et aux filles (course 1 et 2), le départ sera différé de 2 minutes pour les filles. Les élèves de la course OPEN se placent derrière les élèves de la catégorie Elite pour le départ.

Course 1 : Une course filles.

Course 2 : Une course benjamins garçons.

Course 3 : Une course minimes garçons.

Course 4 : Une course cadets juniors garçons.

Distance des épreuves cross-country :

| Filles | | Garçons | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| benjamines | 5500 m (1 bleu + 2 rouge) | benjamins | 5500 m (1 bleu + 2 rouge) |
| minimes | 5500 m (1 bleu + 2 rouge) | minimes | 7500m (1 bleu+ 3 rouge) |
| cadettes-juniors | 5500 m (1 bleu + 2 rouge) | cadets-juniors | 9500m (1 bleu+ 2 vert +1 rouge) |

La carte du parcours et des boucles sera transmise prochainement sur le site de l'UGSEL.

Décompte des points :

Réparation et Ravitaillement : possibles uniquement dans **la zone technique définie** sur le parcours. Possibilité de changer de roues en cas de crevaison. Aucun échange de vélo possible.

PROTOCOLE - RECOMPENSES

| | |
|------------------------------------|--|
| Rappel du règlement et classements | Un classement individuel par catégorie (6 catégories : 3 catégories féminines (benjamines, minimes et cadettes-juniors) et 3 catégories masculines (benjamins, minimes et cadets-juniors). Un classement par équipe (mixte ou non) fonction du résultat du relais 5 catégories Benjamin, minimes Cadets juniors, féminines collège et féminines lycée. |
| Podiums, récompenses | Médaille individuelle aux trois premiers concurrents de chaque catégorie. Médailles par équipe aux trois premières équipes de chaque catégorie. |

DISCIPLINE - PROPRETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'UGSEL,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES
LIEUX**

Horaire et planning des épreuves (Variables en fonction du nombre de participants)

| | Equipe | Spéciale | Trial | CROSS |
|-------------------------|--------------|----------------|----------------|--------------|
| BF+MF+CJF BG | 10h ① | 12h ② | 12h30 ③ | 14h ④ |
| MG | 11h ① | 12h30 ③ | 12h ② | 15h ④ |
| CJG | 12h ① | 13h ② | 13h30 ③ | 16h ④ |

Les horaires sont donnés à titre indicatif, les épreuves s'enchaînent tout au long de la journée. Reconnaissance des parcours sous la responsabilité de chaque enseignant. Il n'y a pas de pause déjeunée en tant que tel de prévu, les vététistes mangent entre les épreuves.

Ugselbretagnevtugselbretagnevtugselbretagnevt



COMPETITION REGIONALE :



| | |
|----------------|-------------------------------|
| DATES : | Mercredi 23 mars 2025. |
| LIEU : | Loudéac (22) |

QUALIFICATIONS

Ces informations peuvent subir des modifications tout au long de la saison pour de multiples raisons. Avant chaque compétition régionale, il est donc important de **CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE et de l'UGSEL NATIONALE** pour s'informer en temps réel.

| |
|--|
| <p>Secrétariat UGSEL 35 : 10-21 rue des Capucins – BP 30541 – 22205 GUINGAMP Cedex Tél : 02.96.21.06.30 – Fax : 02.96.44.03.84 Courriel : ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org – Site : http://www.ugsel-bretagne.org Ugsel nationale – Site : http://www.ugsel.org</p> |
|--|